

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2023_0016**FOURNITURE ET POSE DE TERRAINS MULTI-SPORTS
ET DE JEUX EXTÉRIEURS
MARCHÉ DE TRAVAUX N°22T0500***Le Maire de Rive de Gier*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la fourniture et pose de terrains multi-sports et de jeux extérieurs, publié le 14/11/2022 sur le profil acheteur mairie et sur le journal d'annonces légales « Le Progrès »,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

D'attribuer le marché relatif à la fourniture et pose de terrains multi-sports et de jeux extérieurs, comme suit :

LOT 1 : Fourniture et pose d'une aire de jeux pour enfants - Rue des Vernes à la société **KOMPAN SASU** - 363 rue Marc Seguin - 77198 DAMMARIE LES LYS, pour un montant de **24 475,50 € HT** soit 29 370,60 € TTC, correspondant à l'offre de base.

LOT 2 : Fourniture et pose d'un city stade rue E. Zola et d'un terrain de basket 3 X 3 - Rue du Château de Belize au groupement **RECRE ACTION** ZAC du Couvernois - 6 avenue Bernard de Jussieu - 77700 SERRIS / **CONCEPT SPORT** - 2 Place Edmond Regnault - 26000 VALENCE, pour un montant de **39 034,00 € HT** soit 46 840,80 € TTC.

La société RECRE ACTION est mandataire du groupement.

LOT 3 : Fourniture et pose d'une aire de street work-out - Rue du Château de Belize à la société **PULSE CONSEIL SARL PLAYGONES** - 7 impasse Gutemberg - 38110 ROCHETOIRIN, pour un montant de **23 459 € HT** soit 28 150,80 € TTC.

Les marchés sont conclus pour une durée de six mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

ARTICLE 2 :

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230220-DEC_2023_0016-AR



Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier,
Le Maire,

Vincent BONY